



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.2/Add.1
24 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 160 de l'ordre du jour

OCTROI À L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS DU
STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Costa Rica, Fidji, Finlande, Grèce, Guyane, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay :
projet de résolution

Additif

Ajouter les pays indiqués ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Algérie, Canada, Cap-Vert, Croatie, Cuba, Djibouti, Ghana, Honduras, Israël, Maurice, Mozambique, Myanmar, Népal, Oman, République de Corée, Suriname, Togo, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe
